

MÉDIATEURS DU LIVRE

ÉTAT DES LIEUX

L'accès des populations défavorisées à la lecture est une priorité réaffirmée par les gouvernements successifs depuis plus de quinze ans, que ce soit pour promouvoir l'extension de l'offre et de la diffusion culturelle sur le territoire, ou pour rechercher les moyens d'un élargissement des publics par des actions d'animation en direction de catégories sociales toujours plus ciblées. Parallèlement aux efforts consentis pour multiplier les équipements et créer des services attractifs, de nombreuses initiatives ont été prises pour diversifier les supports, valoriser les cultures d'origine, organiser des événements et inciter les professionnels du livre à sortir de l'institution. Ces initiatives ont porté leurs fruits, puisque les dernières études sur les pratiques culturelles des Français¹ montrent que les bibliothèques et les médiathèques sont les équipements dont la fréquentation a le plus progressé depuis 1989, tandis que leurs usages et leur image auprès du public ne cessent de se modifier. Elles manifestent ainsi leur présence vivante et leur constante mobilité.

Pourtant, le taux moyen d'inscrits en bibliothèque municipale parvient difficilement à dépasser les 18 %, tandis qu'une forte majorité du public demeure issue des classes moyennes. Il paraît donc essentiel de s'attacher à forger de nouveaux outils et d'imaginer de nouvelles formes de médiation entre les œuvres et les publics éloignés du champ culturel, entre les institutions et les populations qui n'osent toujours pas en franchir le seuil.

Une fonction qui se construit

Le terme de médiation est une dénomination générique qui devrait se préciser au fil du temps pour engendrer peut-être d'autres appellations, mais la fonction qui se dessine porte déjà en elle plusieurs traits singuliers :

– celui de « passage », comme ce petit bateau qui va d'un continent à l'autre : de la bibliothèque aux publics marginalisés, oubliés, pourrait-on dire, et qu'il est question, non plus seulement de toucher à l'intérieur du microcosme des quartiers, mais d'accompagner dans un déplacement vers le reste de la ville et vers les équipements emblématiques de l'image de la vie dans la ville ;

ANNIE JOGAND

Direction du livre
et de la lecture

1. Olivier DONNAT, *Les Pratiques culturelles des Français : enquête 1997*, Paris, La Documentation française, 1998.

– celui de « projet territorial », puisque la fracture sociale ne découpe plus la communauté en deux, puisque les catégories et les points de repère se brouillent : la majorité des chômeurs de longue durée vivent hors des zones dites sensibles, les RMistes sont plus nombreux dans les logements privés que dans les HLM, la précarité se diffuse de plus en plus loin. C'est ainsi que la prise en considération de groupes-cibles parfaitement circonscrits et aisément localisés (handicapés, détenus, appelés du contingent, personnes hospitalisées, personnes âgées, jeunes des banlieues, familles monoparentales, SDF...) ne suffit plus à désigner les exclus du livre et de la lecture.

Les politiques publiques exigent donc un repositionnement à l'échelle du territoire, où se croisent et s'entremêlent naturellement les questions d'emploi, de logement, d'éclatement familial, d'éducation et d'accès à la culture. D'où la nécessité de formules inventives, d'actions plus transversales, de savoir-faire liés à la mise en relation, de capacités à engager le dialogue avec des femmes et des hommes, qu'il s'agit moins de secourir que d'aider à exercer leur fonction d'usager de manière avertie : tâche difficile et exigeante qui nous conduit tous à l'humilité pour rechercher ensemble des réponses renouvelées ;

– celui d'un travail partenarial avec les autres institutions, mais surtout les associations, les travailleurs sociaux et tous ceux qui rencontrent au quotidien et dans des situations diversifiées un nouvel acteur : la famille. C'est également en affirmant sa place au sein de débats, rencontres et projets touchant globalement au cadre de vie des habitants, que le médiateur peut entrer en relation avec les familles, les connaître, gagner leur confiance, les mettre en contact avec des ouvrages et des récits, les informer des enjeux de la culture écrite et de la transmission du goût de lire, les associer à des activités de lecture-écriture avec tout le temps et toute la disponibilité indispensables à ces approches ;

– celui d'une relation forte à créer entre champ social et champ culturel

pour la mise en œuvre d'une technicité relevant de l'animation (connaissance des publics en difficulté, gestion des relations personnelles, communication avec les groupes, résolution des conflits, etc.) et l'exigence d'une solide qualification dans le domaine du livre et des bibliothèques. La pratique de la lecture n'est pas ici l'instrument de la relation, mais demeure l'aboutissement plein et entier du travail de médiateur.

LE MÉDIATEUR EST L'ARTISAN DES CIRCULATIONS ENTRE L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

C'est donc bien à partir de cette conjonction de savoirs et de cette double compétence que se construit une nouvelle fonction en appui à la profession du bibliothécaire et en complémentarité aux métiers du travail social, eux-mêmes fortement interpellés dans leur mission traditionnelle de réparation d'une fracture qui s'éparpille désormais en fissures multifformes.

Le programme médiateurs du livre

La mise en place du « programme médiateurs du livre », initié par le ministère de la Culture en collaboration avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, constitue une occasion d'expérimenter cette fonction, de l'accompagner et de la questionner en l'adaptant progressivement aux réalités locales.

Ce dispositif, déjà engagé sur six régions en 1998 (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Rhône-Alpes), est destiné à s'étendre à six

nouvelles régions en 1999, et constitue un outil parmi d'autres pour permettre aux bibliothèques qui le souhaitent de tenter d'impliquer davantage la part la plus en difficulté de leur public.

Les missions du médiateur

Le médiateur du livre est rattaché à une bibliothèque municipale et relaye son action en allant à la rencontre de ceux qui ne la fréquentent pas habituellement. Cet opérateur met en œuvre le programme que les responsables de l'établissement ont défini avec lui et qu'ils sont disposés à suivre et accompagner. Le contenu final de l'emploi n'est pas prédéterminé, puisque les activités doivent se négocier au terme d'un permanent aller et retour entre l'offre et la demande, afin que puisse émerger, après évaluation, une fonction réellement nouvelle, structurée, adaptée aux exigences du terrain. Il s'agit globalement :

– de diversifier les lieux, les moments et les formes de la rencontre avec le livre : bibliothèques de rues, animations autour du conte et du récit, colportages de livres à domicile, présentations d'ouvrages, ateliers d'écriture et résidences d'artistes... ;
– d'établir des relations suivies avec les familles, en se déplaçant dans tous les lieux de vie (habitations, locaux à usages collectifs, espaces extérieurs, centres sociaux, foyers ruraux, maisons de l'enfance, protection maternelle et infantile, centres de loisirs et de vacances, etc.) et en travaillant avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux ;

– d'organiser des activités à l'intérieur de l'institution tout en assurant une prise en charge personnalisée de certains lecteurs : aide à l'appropriation des outils documentaires, à la connaissance des fonds d'ouvrages, accompagnement périscolaire, activités d'accueil et d'information, dialogues sur les livres.

Le médiateur est l'artisan des circulations entre l'intérieur et l'extérieur de la bibliothèque. Il tire son efficacité des liens qu'il entretient avec les associations du dehors, mais il est reconnu en tant que professionnel et

joue son rôle d'accompagnateur jusqu'au sein de l'équipement où il fait en sorte que cet usager se sente bien, sache où chercher un livre et comment faire fonctionner un ordinateur, ose demander sans culpabilité, aller plus loin dans sa quête, être autonome en ces lieux. Dans certains cas, ce type de mission sera rempli ou continuera à être assuré par des bibliothécaires ; ailleurs on pourra faire le choix de personnels nouveaux encadrés par un tutorat professionnel.

Le recrutement des médiateurs

Aujourd'hui, les collectivités locales qui veulent recruter des médiateurs peuvent bénéficier de l'aide de l'État, en utilisant notamment les contrats emploi-jeunes, conclus pour une durée de cinq ans et destinés précisément à favoriser l'émergence de nouveaux services. Dans le cas du programme des médiateurs du livre, c'est la formation qui constitue l'espace d'invention et de création de la nouvelle qualification.

Les recrutements s'effectuent à un niveau n'excédant généralement pas le bac, afin que ces jeunes puissent, s'ils le souhaitent, poursuivre ensuite leur parcours professionnel en préparant les concours de l'administration territoriale. En effet, la médiation étant une fonction inhérente au métier de bibliothécaire, elle est amenée à se décliner, même partiellement, à tous les niveaux de formation et d'exercice de la profession.

La formation des médiateurs

Actuellement, ces médiateurs suivent une formation diplômante s'intégrant le plus souvent dans le cadre d'un brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP « médiateurs du livre », de niveau bac), correspondant au cahier des charges défini par les ministères chargés de la culture et de la jeunesse et des sports et permettant de se présenter ultérieurement aux concours de catégorie B (filière culturelle et nouvelle filière animation).

Une formation en alternance

Cette formation se déroule en alternance entre la bibliothèque et un ou plusieurs organismes de formation (fédération d'éducation populaire, centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation).

– La bibliothèque assure l'apprentissage des techniques bibliothéconomiques de base, l'initiation aux actions de développement de la lecture et d'accueil des publics. Un tuteur est désigné au sein de l'équipe des bibliothécaires pour piloter les périodes de formation en bibliothèque et accompagner de façon permanente le stagiaire dans la réalisation du projet de médiation.

– L'organisme de formation assure l'apprentissage des techniques de médiation, d'expression et d'animation autour du livre, la connaissance des publics et des partenaires intervenant au sein des politiques de développement social, urbain et rural, l'approche du secteur culturel et artistique.

Cet organisme garantit également la cohérence d'ensemble de la formation en s'attachant les compétences d'autres organismes dans le cadre d'une coopération régulière (ou parfois simplement pour assurer des unités ou des modules spécialisés), en travaillant en relation constante avec les tuteurs bibliothécaires et en prenant appui sur les activités réalisées dans l'exercice effectif des missions des stagiaires.

Sur la base de ces principes d'organisation et du cahier des charges national, les administrations régionales choisissent par appels d'offre les organismes ayant formulé les réponses les plus appropriées.

S'ils doivent respecter les textes de cadrage du BEATEP, les contenus et la progression de la formation ne sont pas détaillés nationalement. C'est en permettant aux organismes régionaux d'élaborer des propositions originales, en suivant étroitement le déroulement de ces programmes, en organisant les échanges interrégionaux et en évaluant le dispositif, que les deux ministères pourront à terme procéder à la définition de référen-

tiels de formation pouvant être normalisés dès lors qu'ils seront adaptés aux emplois nouvellement définis.

Emploi et formation

Aujourd'hui, le contenu final des postes n'est pas complètement déterminé par les élus, la formation est donc en constante évolution afin d'accompagner l'émergence et la construction de la fonction.

La participation régulière des tuteurs et des employeurs à des rencontres, réflexions et échanges doit permettre de faire évoluer simultanément le contenu de la qualification et celui de la formation.

Il s'agit moins désormais de considérer l'insertion sociale au sens strict que de viser à l'insertion professionnelle de ces jeunes, en donnant la priorité à l'acquisition de compétences et de qualités utiles pour les employeurs (élus et responsables d'équipement) – qui conduisent leur projet culturel et politique – et indispensables pour le stagiaire, qui doit pouvoir affirmer en regard un itinéraire personnel et professionnel.

La formation se construit ainsi à partir des situations de travail et prend en compte les projets que les stagiaires conduisent sur le terrain et qu'ils mettent en question et en analyse au fil des sessions. Elle évolue et formule de nouvelles propositions qui modifient progressivement le travail du médiateur et la définition de son profil de poste.

L'extension de telles démarches pose la question des nouvelles compétences mises en œuvre par les formateurs, qui deviennent à leur tour des passeurs au centre d'un triangle bibliothécaires-stagiaires-organismes intervenants. Aussi faut-il saluer les fédérations, les universités, quelquefois les agences de coopération qui ont décidé, parfois ensemble, de tenter l'aventure loin de leurs habitudes et des formes traditionnelles d'enseignement.

Tout ce processus de professionnalisation des emplois et des jeunes eux-mêmes se déroule pendant deux ans à raison d'une semaine de stage par mois. C'est le temps et le rythme nécessaires pour donner à la forma-

tion le caractère d'un compagnon-nage et d'une initiation qui puisse favoriser à la fois la construction d'une fonction nouvelle et la reconnaissance de son utilité par la bibliothèque.

C'est ce qu'exprime un stagiaire de la région Basse-Normandie : « *Pendant trois semaines, on s'implique dans nos projets tout en s'interrogeant sans cesse, et puis on reçoit le programme de la session d'alternance, on repère les contenus qui correspondent à nos préoccupations, on y pense, on avance déjà. On n'est jamais seul, la formation donne du sens et du souffle à tout ce que l'on fait sur le terrain. On se sent accompagné dans nos négociations, plus armé aussi. On s'est déjà construit une compétence et une argumentation qui donnent une véritable assise. On a appris à oser et en ce qui concerne l'avenir des emplois-jeunes, il faut y croire, car nous avons parcouru la moitié du chemin.* »

Et après ?

On sait qu'une nouvelle fonction doit, pour se maintenir, faire la preuve de sa nécessité. Les médiateurs du livre disposent d'une durée de cinq ans pour démontrer l'utilité et la spécificité du travail qu'ils conduisent. Ils n'avancent pourtant pas seuls dans ce parcours et ne seront crédibles que si l'institution donne suite à leurs interpellations, légitime leur démarche et cherche aussi comment l'intégrer en l'adaptant aux autres niveaux d'intervention et d'encadrement.

Devant la part d'incertitude qui demeure quant à la pérennité des emplois, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de proposer à ces jeunes une formation réellement qualifiante, une expérience professionnelle encadrée et suivie, un

diplôme qu'il faut continuer à valoriser, une possibilité d'ouverture sur la fonction publique territoriale qu'il faut accompagner (aide à la préparation des concours, rencontres et négociations avec les élus et leurs services dès la première année). Il ne

**LA MÉDIATION
ÉTANT
UNE FONCTION
INHÉRENTE
AU MÉTIER
DE BIBLIOTHÉCAIRE,
ELLE EST AMENÉE À
SE DÉCLINER, MÊME
PARTIELLEMENT,
À TOUS LES NIVEAUX
DE FORMATION
ET D'EXERCICE
DE LA PROFESSION**

s'agit pourtant pas seulement de maintenir l'emploi mais aussi d'enraciner l'activité. Il reste à conforter, en amont, le développement et la diversification d'un service public de la lecture intégrant des propositions de médiation auprès des populations les plus éloignées du territoire.

Dans cette perspective, le ministère de la Culture propose notamment cette année aux élus des « contrats ville-lecture », qui s'inspirent du

concept élaboré par l'Association française pour la lecture (AFL) et déjà expérimenté dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur². À partir d'un état des lieux de la lecture publique, il s'agit d'organiser le développement d'un réseau de bibliothèques et d'élaborer avec tous les acteurs locaux un programme partagé à l'échelle de la commune, en donnant la priorité à la prévention de l'illettrisme dès le stade de l'enfance et de la petite enfance.

De tels projets nécessiteront la présence d'opérateurs qualifiés, et il est intéressant de constater que presque toutes les villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui possèdent déjà le label de « villes-lecture », ont souhaité recruter, sur contrats emplois-jeunes, des médiateurs du livre qui seront formés prochainement dans le cadre du programme national.

La médiation autour du livre est en train de se construire peu à peu dans les régions, en termes de programmes d'action, de profils de postes, de professionnalisation des emplois et des personnes. Les débats qui doivent accompagner ce processus seront d'autant plus fructueux que chacun acceptera de sortir de ses certitudes et d'échanger avec un minimum de sincérité, de générosité et d'esprit solidaire.

Juillet 1998

2. Cf., dans ce numéro, l'article de Daniel CONSTANTIN, « L'opération villes-lecture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », p. 22-26.